



## Part d'une maison

-----  
Par emmanuel57

Bonjour,

Je suis marié sous le régime de la communauté universelle.  
Je vais me séparer de ma femme et j'aimerais récupérer la part de la maison que nous avons achetée ensemble (la maison est payée)  
Or, elle refuse de vendre la maison.  
Puis je la contraindre à me donner à me donner ma part ?

Merci d'avance.

Emmanuel

-----  
Par isernon

bonjour,

tant que vous êtes mariés, vous ne pouvez pas obliger votre conjoint à vendre votre maison qui est un bien de la communauté.

cette maison est-elle votre résidence principale ?

vous devez d'abord divorcer, pour vendre malgré le refus de votre ex-conjoint, vous devrez obtenir l'autorisation du tribunal judiciaire.

salutations

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Après le divorce, vous serez en indivision sur cette maison.  
L'un peut acheter sa part à l'autre, ou demander au juge de forcer la vente à un tiers.  
Une licitation judiciaire est le plus souvent une vente aux enchères à bas prix. L'un comme l'autre peut participer aux enchères.

-----  
Par emmanuel57

Bonjour,

merci pour vos réponses.  
Elle me refuse le divorce ou toute attestation de séparation.  
Et c'est bien ma résidence principale.

Encore merci

-----  
Par yapasdequoi

Voyez un avocat. Vous pouvez obtenir le divorce, même si votre épouse le refuse.